

## Fin de délégation du Vice-président du pôle universitaire régional de Martinique

### Le Président de l'université des Antilles

- Vu le code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles modifiés et approuvés par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du conseil d'administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY, en qualité de Président de l'université des Antilles (UA) et Monsieur Laurent MANYRI, en qualité de Vice-président du pôle universitaire régional de Martinique ;
- Vu l'arrêté 2022-134 en date du 22 février 2022 relatif à la délégation de signature consentie au vice-président du pôle universitaire régional de Martinique ;
- Vu la démission de Monsieur Laurent MANYRI, vice-président du pôle universitaire régional de Martinique, par courrier en date du 23 mars 2024 ;

## ARRETE

### Article 1

A la suite de la démission de **Monsieur Laurent MANYRI**, en qualité de vice-président du pôle universitaire régional de Martinique, il est mis fin à sa délégation de signature à compter du 27 mars 2024.

### Article 2

L'arrêté CAB n°2022-134 du 22 février 2022 est par conséquent abrogé.

### Article 3

En application de l'article 711-8 du code de l'éducation, l'arrêté est communiqué sans délai aux deux rectrices de régions académiques de Guadeloupe et de Martinique. Il est également diffusé sur le site intranet de l'établissement.

### Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, et ce, dans les deux mois à partir de sa publication. Cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pointe-à-Pitre, le 25 mars 2024

Le Président de l'université des Antilles

  
Pr. Michel GEOFFROY

